

## Ce que contient le mémoire de la CTCC

- Un tribunal d'arbitrage des prix . . . . . P. 2
- Une enquête sur la compagnie de téléphone Bell . . . . P. 3
- Les mesures de sécurité sociale . . . . . P. 4
- Le problème de l'habitation P. 5
- English Section . . . . . P. 7-8



Vol. XXXXIII — No 41

OTTAWA, 25 OCTOBRE 1957

### AFIN DE PROTEGER LES CONSOMMATEURS

# La CTCC demande une commission d'enquête sur la hausse des prix

(Lire en page 2)

## Des lignes de piquets devant les chantiers de Vickers

Dès mardi matin, l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers avait pris les dispositions nécessaires pour établir des lignes de piquetage devant les chantiers maritimes et paralyser complètement le travail. Jusqu'à date, un groupe de quelque 350 employés parmi les métiers essentiels, avait forcé la Canadian Vickers à renvoyer quelque 500 autres employés.

Devant le refus de la compagnie de faire des offres acceptables et de consentir à établir la parité des salaires pour les travailleurs des mêmes métiers sur les chantiers et dans le département industriel, l'Union a décidé de paralyser toute la production.

Canadian Vickers a toujours refusé de rémunérer ses employés, occupés à des occupations identiques sur les chantiers et dans le département industriel, sur la même base.

Les employés des chantiers maritimes reçoivent 5-10-15 de moins l'heure pour un même travail. La Cie prétend que les chantiers rapportent moins de profits que la section industrielle.

Le syndicat prétend que les travailleurs des chantiers travaillent pour la même entreprise que ceux de la section industrielle, qu'ils ont les mêmes obligations familiales et les mêmes besoins.

L'arrêt de travail empêche actuellement la Canadian Vickers de compléter le destroyer d'escorte Le Restigouche, qui doit être remis à la Marine canadienne au plus tard le 30 novembre prochain.

Un autre aspect important du conflit, c'est l'attitude du syndicat à l'endroit de la Commission des Relations ouvrières et la Loi des Relations ouvrières.

Le syndicat a obtenu un bref de prohibition contre la CRO l'empêchant de décififier le syndicat à cause d'un arrêt de travail que la Loi des Relations ouvrières qualifie d'illégal. D'autre part, le syndicat conteste la légalité de cette section de la loi qui déclare toute grève illégale pendant les négociations, la conciliation et l'arbitrage.



Photo prise mardi, lors de la présentation du mémoire de la CTCC au gouvernement fédéral. On remarque de gauche à droite: MM. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération nationale de la Métallurgie; l'hon. Michael Starr, ministre du Travail; M. Gérard Picard, président général de la CTCC; le très honorable John Diefenbaker, premier ministre du Canada et l'hon. Léon Balcer, Solliciteur général.

# Afin de protéger les consommateurs

## POURQUOI PAS UN TRIBUNAL PERMANENT D'ENQUÊTE SUR TOUTES LES HAUSSES DE PRIX

**C'est ce que demande la CTCC après avoir appris que le gouvernement Diefenbaker se propose de créer une commission d'enquête royale sur les prix de détail des produits de la ferme au Canada**

La CTCC n'a pas manqué l'occasion, dans le mémoire qu'elle présentait mardi dernier au gouvernement Diefenbaker, de renouveler sa demande de la création d'un tribunal d'enquête permanent sur la hausse des prix au Canada.

L'occasion lui avait été fournie par le gouvernement lui-même qui, dès mercredi dernier, annonçait son intention de nommer une commission royale chargée de faire enquête sur l'écart qui existe entre les prix payés par les consommateurs pour les produits de la ferme et les revenus qu'en retirent les consommateurs.

La CTCC n'en veut pas au gouvernement Diefenbaker de se pencher sur le sort des cultivateurs. Au contraire, ces derniers assurent à nos familles le pain de tous les jours et ils ont droit à une juste rémunération pour leur travail.

### Le cas des consommateurs

Mais le problème des prix, de l'inflation si l'on aime un mot plus savant, atteint toutes les classes de la société. Ouvriers, collets blancs, fonctionnaires, employés de service, tout le monde se plaint de la hausse des prix. Pour ne citer qu'un exemple récent: le tolle général quand la compagnie de téléphone Bell annonçait son intention de hausser ses tarifs.

Dans la province de Québec, il a fallu une loi spéciale du gouvernement provincial pour empêcher la hausse des prix du papier pour les journaux de la province.

Toutes les compagnies de pétrole ont augmenté le prix de leur gasoline et de leurs huiles au cours de l'été.

### Que dire des commissions

Depuis des décades, on procède par voie de commissions royales quand on constate qu'il y a entente ou cartel pour augmenter les prix, les uniformiser ou faire disparaître la concurrence.

*"Ces sanctions ne se sont pas toujours avérées efficaces, loin de là, mais les enquêtes n'en ont pas moins*

*servi de frein. De l'avis de Mackenzie King qui en fut l'instigateur, la seule publicité qui entoure ces enquêtes et les rapports des commissions sont de nature à inspirer une crainte salutaire aux entreprises trop ambitieuses et trop âpres au gain".*

Quels ont été les résultats de ces enquêtes? Comme le disait Le Devoir du 6 février dernier en marge de la législation canadienne contre les monopoles et les amendes imposées:

### Un tribunal permanent

La CTCC veut donc la création d'un tribunal permanent qui aurait une double fonction a) juger les motifs invoqués par les producteurs primaires ou par l'industrie de base du pays ou encore par les distributeurs des produits et des services essentiels à la nation, à l'appui des hausses sollicitées et à les faire connaître au public si elles ne sont pas justifiées; b) enquêter dans tout secteur de la vie économique afin de dépister les abus dans le domaine des prix et les dénoncer publiquement, de même que dans le domaine de la structure financière des entreprises en autant que cette structure peut influencer les prix.

Les tribunaux d'arbitrage des prix qui pourraient être représentés des producteurs, des associations ouvrières, des coopératives et du gouvernement devraient recevoir toute demande d'augmentation de prix. Le re-

quérant devrait fournir au tribunal toutes les informations sur son histoire ou situation financière, marché, coût de revient, etc., mais ces informations resteraient confidentielles à moins d'une décision du requérant d'augmenter ses prix malgré la recommandation du tribunal.

Si les motifs, invoqués par le producteur ou le distributeur ne sont pas jugés suffisants pour justifier une augmentation de prix, ce dernier pourra rendre publique sa décision si le requérant persiste dans son désir d'augmenter les prix.

Tout requérant resterait libre d'augmenter ses prix quand même, mais si l'augmentation demandée est injustifiable devant l'opinion publique, il est permis de croire qu'un producteur ou un distributeur de service y penserait par deux fois avant de réclamer une augmentation de prix qu'il ne peut justifier que par un désir d'augmenter son profit.

Rappelons que le mouvement syndical américain étudie présentement la possibilité de demander au gouvernement des Etats-Unis l'établissement d'un tribunal qui entendrait les demandes d'augmentation de prix désirées par les entreprises.

Dans l'opinion des dirigeants syndicaux des Etats-Unis, ces enquêtes permettraient de découvrir que les augmentations de prix ne sont pas causées par les augmentations de salaire.

## Accueil sympathique du gouvernement à la CTCC

Le très honorable John Diefenbaker entouré de plusieurs ministres de son cabinet a favorablement impressionné les dirigeants de la CTCC qui le rencontraient mardi dernier à Ottawa.

Parlant en français et en anglais, M. Diefenbaker s'est déclaré heureux de rencontrer nos dirigeants et il a promis que son cabinet étudierait avec attention les demandes de la CTCC. Il a été particulièrement frappé par l'exposé fait par M. S. Ted Payne concernant l'établissement d'une marine marchande canadienne et la protection de notre industrie maritime. Il a déclaré que les demandes formulées à ce sujet cadreraient bien dans la politique générale de son gouvernement.

L'hon. M. Fleming, ministre des Finances, qui s'est adressé en français à la délégation de la CTCC, a ajouté que le gouvernement favorisait nettement une plus grande représentation syndicale sur les commissions gouvernementales.

On remarquait également Mme Ellen Fairclough, ministre de la Santé et du Bien-Etre social; l'hon. George Hees, ministre des Transports; l'hon. Michael Star, ministre du Travail; l'hon. Léon Balcer, Solliciteur général du Canada.

## La CTCC demande une commission d'enquête sur la hausse des prix

Profitant des dispositions du gouvernement conservateur à ce sujet, elle demande, dans son mémoire annuel, présenté mardi, l'établissement d'une commission permanente d'enquête sur les prix — La protection de notre industrie textile — Les mesures de sécurité sociale — Il faudrait porter l'exemption de base de l'impôt à \$1,500 et \$3,000 — Des prêts directs de la SCHL à un taux d'intérêt nominal pour favoriser l'accès à la propriété — L'assurance-chômage pour les employés d'hôpitaux.

Dans le mémoire qu'elle a présenté mardi dernier au gouvernement Diefenbaker, la CTCC a de nouveau réclamé l'établissement d'une commission permanente d'enquête sur les prix dans le but de protéger les consommateurs contre des hausses de prix injustifiées.

La CTCC s'est dite inquiète de la tendance inflationnaire qui se manifeste et de la hausse sans précédent de l'indice du coût de la vie qui atteint actuellement le sommet de 123.3.

Nul doute que cette recommandation de la CTCC devrait recevoir une attention attentive de la part du gouvernement puisque M. Diefenbaker vient d'annoncer la création d'une commission de 5 membres pour faire enquête sur la disparité de certains prix de gros et de détail, surtout en ce qui concerne les prix agricoles.

La CTCC voudrait que cette commission prenne la forme d'un tribunal permanent d'enquête sur les prix.

La CTCC a déploré que la seule mesure mise de l'avant jusqu'ici pour freiner l'inflation a été la restriction du crédit.

Cette mesure, dit la CTCC comporte des inconvénients graves, parce qu'elle est de nature à affecter la construction. Au contraire, la CTCC s'est dite favorable à l'adoucissement des restrictions sur le crédit et à l'abaissement du taux de l'intérêt sur les emprunts hypothécaires.

### Le commerce extérieur

La CTCC a également demandé au gouvernement de se montrer très prudent dans la conclusion d'accords commerciaux avec les autres pays.

"Il est important, dit le mémoire, de protéger le niveau de vie actuel de notre peuple et d'empêcher nos travailleurs d'être jetés dans le chômage par suite de la concurrence d'une production étrangère, d'où qu'elle vienne, vendue à prix de rabais sur nos marchés."

Le mémoire cite ici le cas particulier de notre industrie textile et il ajoute que dans la confection, la ganterie, la chaussure et dans certains secteurs de la métallurgie et de l'industrie chimique, on retrouve une situation analogue.

### La sécurité sociale

En matière de sécurité sociale, la CTCC a attiré l'attention du gouvernement sur les pensions aux vieillards, sur les allocations familiales et sur l'assurance-santé.

En matière de pension aux vieillards,

elle demande une pension de \$80.00 par mois ainsi que l'abaissement de l'âge de retraite à 60 ans.

En ce qui a trait aux allocations familiales, elle estime qu'il faudrait les établir à un minimum de \$8.00 par mois jusqu'à \$13.00 et ce, tant qu'un enfant demeure aux études.

Enfin, dans le domaine de l'assurance-santé, la CTCC souhaite un régime d'assurance-santé selon une législation concurrente entre le fédéral et les provinces.

### L'assurance-chômage et l'impôt sur le revenu

La CTCC est revenue sur sa demande faite l'an dernier en vue de faire bénéficier les employés d'hôpitaux de la protection de la Loi de l'assurance-chômage. Elle demande aussi l'établissement d'une nouvelle échelle de prestations en faveur des personnes en chômage qui ont trois dépendants et plus.

Quant à l'impôt sur le revenu, la CTCC demande au gouvernement fédéral de porter l'exemption de base de \$1,000 à \$1,500 pour un célibataire et de \$2,000 à \$3,000 pour les personnes mariées. Elle demande aussi un dégrèvement de \$400.00 par enfant au lieu de \$150.00.

### Le logement

Afin de permettre à un plus grand nombre d'accéder à la propriété de sa maison, la CTCC a demandé que la SCHL prête directement aux emprunteurs jusqu'à 90 p. 100 de l'argent nécessaire à l'achat d'un terrain et à la construction d'une maison familiale à un taux d'intérêt nominal.

Les remboursements mensuels seraient calculés selon la capacité de rembourser de la famille et pourraient s'échelonner sur une période allant jusqu'à 40 ans.

La CTCC a également demandé que le maximum des rentes viagères soit porté à \$2,400.00, le contingentement de l'immigration selon les besoins, des amendements au Code criminel en ce qui a trait au droit de grève, la nomination d'un ambassadeur au Vatican, un drapeau canadien, le droit de vote à 18 ans ainsi qu'une surveillance plus sévère sur l'entrée au pays des périodiques immoraux.

# La CTCC demande une enquête sur la compagnie de téléphone Bell

Dans son mémoire présenté mardi au Cabinet fédéral, la CTCC a dit qu'à "cause de sa nature et de sa situation privilégiée, la compagnie de téléphone Bell devrait cesser d'être possédée et administrée exclusivement par des intérêts particuliers. Nous demandons, dit le mémoire, l'établissement d'une commission spéciale d'enquête sur l'activité, la structure et le mode de financement de cette entreprise en vue de faire des recommandations sur la meilleure façon dont elle pourrait être possédée et gérée dans le plus grand intérêt du public."

La CTCC a renouvelé cette demande déjà faite à l'administration antérieure en précisant que la Cie Bell vient de demander une nouvelle augmentation de ses tarifs. Or, précise le mémoire de la CTCC, cette compagnie d'utilités publiques possède un monopole dans le domaine des communications et elle devrait cesser d'être administrée et possédée par des intérêts privés.

Il est à noter que les deux plus grandes villes du Canada, Montréal et Toronto, ainsi que plusieurs cités et villes de la province de Québec et du Canada ont aussi décidé de prése-

ter un mémoire auprès de la Commission des Transports qui devra étudier la requête de la compagnie.

La compagnie veut augmenter ses tarifs pour s'assurer un revenu supplémentaire de \$24 millions par année, soit une hausse de 15 à 70 cents pour le service domiciliaire, mais beaucoup plus élevée pour le service commercial.

"Renseignements ouvriers" de septembre, remarque que la compagnie dans sa requête, insiste sur l'augmentation des frais depuis 1952 lorsque la dernière hausse des tarifs entra en vigueur.

Il est vrai que les frais ont augmenté, mais les revenus de la compagnie ont augmenté également depuis 1952. Ainsi le rapport annuel de la compagnie pour l'exercice 1956 accuse un profit d'exploitation de \$77.7 millions. Les chiffres pour le premier semestre 1957 indiquent que ces profits augmenteront encore davantage cette année.

Il est à remarquer que les actionnaires, le rendement sur leur investissement en 1956, mesuré par le rapport entre le profit avant taxes et l'actif net, se chiffrait à 14.8 pour 100.

Il s'agit là d'un rendement très élevé pour une entreprise d'utilité publique, car dans une entreprise de ce genre où le monopole est assuré, ordinairement, on se contente d'un revenu moins élevé, à cause de sa stabilité.

La CTCC a donc raison de demander au gouvernement de jeter un regard sur la structure et les activités de cette entreprise.

## Les avocats d'une union rivale au secours de la firme Maislin Bros.

La firme Cutler et Lachapelle qui représentait la Transport Drivers Warehousemen and Helpers Union Local 106 qui contestait une requête en reconnaissance syndicale présentée à la Commission des Relations ouvrières par le Syndicat National des Employés d'entrepôts de la région Lacolle-St-Jean, s'est ensuite fait le porte-parole de la compagnie au moment où celle-ci demandait la révision de la décision de la Commission donnant gain de cause à notre syndicat.

Il est à noter que la première contestation ne fut pas entreprise par la compagnie mais bien par l'union internationale qui prétendait détenir, depuis 1950, un certificat de reconnaissance syndicale non seulement pour les employés de la Maislin Bros. de Montréal, mais également pour ceux de Blackpool. C'est la firme Cutler et Lachapelle qui représentait l'union internationale dans cette cause.

Il y avait une certaine effronterie de la part de l'union internationale à venir plaider pareille prétention, puisqu'elle ne s'est jamais occupée des employés de Blackpool et qu'elle n'avait pas vu non plus à ce que la convention des employés de Montréal s'applique à Blackpool.

La Commission des relations ouvrières a rejeté les prétentions de l'union internationale et accordé un certificat de reconnaissance syndicale à notre syndicat.

Quelques jours plus tard, la Compagnie et non plus l'union internationale tentait à son tour de contester notre demande en certification par une demande de révision de la décision rendue par la Commission des relations ouvrières. Pour agir ainsi, la compagnie Maislin Bro. employait les mêmes avocats qui avaient représenté l'union internationale, la firme Cutler et Lachapelle.

La CRO a rejeté cette deuxième intervention de la firme Cutler et maintenu le certificat accordé précédemment.

## VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois d'octobre 1957.

- Bourse de \$1,000 Mathilda M. Houde, 125, ave. Maisonneuve, Apt. 101
- Bourse de \$100.00 Guy Tremblay, 33 1/2, ave. Poulin, Giffard
- Bourse de \$50.00 Armand Wagner, 10, McMahon, apt. 12a, Québec

### 6 BOURSES DE \$25.00

- Mme Josaphat Dinel, 28, Arago O., Québec
- Mme Vve Paul-E. Turbide, 248, rue Léonard, Québec
- Marie Jeanne Coté, Ste-Croix, Co. Lotbinière
- Mlle Gertrude Labbé, 365, Blvd Charest O., Q.
- Armand Wagner, 10, McMahon, apt. 12a, Québec
- Mme Lorenzo Morancy, 523, Hermine, Québec

### 15 BOURSES DE \$10.00

- Jacques Croteau, 39, Ménard, Lauzon, Lévis
- Roger Lemieux, 118, ave Giguère, Q. O.
- Mlle Marie Lamarra, 37, Marie de l'Incarnation, Québec
- Com. Paritaire des Métiers de la Construction, Trois-Rivières
- Réal Gagnon, 64, rue Wilbrod, Giffard
- Barnex Molloy, 2866, Montréal, Ste-Foy
- Mme R. Martineau, 834, ave Lévis, Québec
- Mme Rosa Gagnon, 1199, Aiguebelle, Qué.
- Jean-Paul Blanchette, 23, rue Windsor, Sherbrooke
- Mlle Marie Létourneau, 41b, d'Auteuil, Québec
- C.-E. Gauthier, 379, du Roi, Québec
- Maurice Delisle, 285, St-Olivier, Québec
- Paul Lefebvre, 2758, Louisbourg, Qué. 19
- Mlle Germaine Darveau, 320 1/2, Latourrelle, Qué.
- Germaine Dehlois, 77, DeGuyenne, Qué. 3

### 45 BOURSES DE \$5.00

- Mlle Alice Duval, 478, 2ème rue, Québec 3
- Mme Raymond Malouin, Joe Daudelin, Plessisville St. Qué., Bois 44
- Mlle Anne Turcotte, 815, Lévis, Apt. 5, Qué. 6
- Germaine Dehlois, 77, De Guyenne, Qué. 3
- Mme Marc Poulin, 109, Aberdeen, Québec
- Laurent Morin, 100, Desmeules, Qué. 3
- Mme Marcelle Picard, 637, rue St-Joseph, Lauzon
- Robert Martel, Dolbeau, Co. Roberval, CP 507
- Marcel Côté, 11, Ave Royale, Giffard
- Mme Lucien Gauvin, 476, Marie-Louise, Qué. 3
- Arthur Barrette, 649, Bonaventure, Qué.
- Mme Alphonse Gosselin, 58, rue Desjardins, Lévis
- Mme Albert Lapointe, 335, Verendrye, Québec
- Pauline Morel, 182, 9ème Rue, Québec
- Mme A. Larochelle, 429, Arago Ouest, Qué.
- Maurice St-Pierre, Ste-Anne de la Pocatière, CP 6
- Adrien Gagnon, 401, Dollard, Québec
- Antonio Maheux, 453, Franklin, Québec
- Roland St-Pierre, 29, des Lilas Est, Qué.
- Mme Jeanne Haines, 430, de la Reine, Québec
- W. Nolet, 16, St-Joseph O., Québec
- Françoise Bussière, 332, Lafayette, Québec
- Mlle Claire Vachon, 1438, Commerciale, New Liverpool
- Gilles Dufour, St-Casimir, Co. Portneuf
- Mme Roger Couture, 230, rue St-Georges, Lévis
- Réal Labelle, 26, Bolduc O., Thetford Mines
- Mme Philippe Drouin, Ave Royale, Château Richer
- Mlle Asilda Huot, 625, Prince Edouard, Q.
- Jean-Guy Busalères, Breakyville
- Henri Laperrière, C.P. 1424, Québec
- Jeane Gilbert, St-Raymond, Portneuf
- Lorenzo Mercure, 1789, 1ère Ave, Québec
- Roland Fontaine, 593, Napoléon, Québec

N.B.—Pour toutes informations adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, Boul. Charest, Québec. Tél. LA. 4-4631

## Une question à l'Assurance-chômage

Q. Si je ne retire aucun argent de la caisse de l'assurance-chômage, me rembourse-t-on l'argent que j'y ai versé?

R. Les contributions versées à votre égard lorsque vous travaillez ne sont pas remboursables. Il s'agit en réalité de primes d'assurance, que vous payez de la même manière que si vous êtes propriétaire d'une maison et que vous l'assurez contre les incendies: on ne vous rembourse pas vos primes dans le cas où il n'y a pas d'incendie.

## Le cas des infirmières institutrices

La Commission des relations ouvrières vient de rendre une décision importante en ce qui concerne les infirmières institutrices dans les hôpitaux. L'hôpital de St-Hyacinthe avait contesté devant la Commission des relations ouvrières le droit pour les infirmières institutrices le droit d'être représentées par l'Alliance Catholique des Infirmières du diocèse de St-Hyacinthe.

La Commission des relations ouvrières a rejeté cette prétention de l'hôpital et permet aux infirmières institutrices de faire partie de l'unité de négociations définie par le certificat que détient le syndicat.



GERARD PICARD

## LABOR CODE

PROVINCE OF QUEBEC Canada 1957

DETAILS:

Bilingual Code: about 300 pages.

The Author: 20 years experience as trade unionist.

Even if this Draft Labor Code is proposed for the Province of Quebec, its historic introduction and the Chapters dealing with the right to organize, collective bargaining, conciliation, arbitration, labor courts, vocational training and prices board are of general interest.

ASK FOR YOUR COPY WITHOUT DELAY!

SPECIAL PRICE: \$5.00 A COPY FOR TRADE-UNIONS

Clip and Mail this Coupon Today with your Cheque

### ORDER FORM

Gérard Picard, 8227 St. Lawrence Boulevard, Montreal, P.Q.

Please rush me ..... copy(ies) of your Labor Code.

Name .....

Address .....

## Nouveau contrat signé en faveur des papetiers de Crabtree Mills

Le Syndicat des travailleurs de la pulpe et du papier de Crabtree Mills qui venait de signer une convention collective avec Howard Smith vient de signer une autre convention collective avec les nouveaux propriétaires de l'entreprise, The Westminster Co. L'agent d'affaires du Conseil central de Joliette, M. Noël Lacas précise que la nouvelle compagnie a accepté toutes les clauses de la convention en vigueur et a même consenti à améliorer la clause relative à l'assurance-groupe.

Par ailleurs, M. Lacas nous informe également que plusieurs négociations sont actuellement en vue avec divers employeurs de Joliette et de la région, par suite de la fin des conventions collectives existantes: Coopérative de Tabac de St-Jacques, Fonctionnaires municipaux de Joliette, Pinalet Piece Dye Work, Canada Manufacturing et Quebec Veneer, de l'Epiphanie, la Cie de Biscuits Harnois.

D'autre part, les négociations sont rompues entre le Syndicat

de la Pulpe et du Papier de Joliette et la Barrett Co. et le syndicat a demandé l'intervention d'un conciliateur.

Dans les journaux, l'Action Populaire vient de signer une convention collective tandis qu'à l'Etoile du Nord rien ne laisse prévoir un règlement prochain.

A la quincaillerie Desrochers, les employés se sont groupés en syndicat, mais la compagnie refuse toujours de fournir la liste de ses employés aux inspecteurs de la C.R.O.

## Convention signée à la Barrett Co. de Montréal

Le Syndicat National de la pulpe et du papier de Montréal vient de signer une convention collective de deux années avec la Barrett Co. de Montréal, après quatre séances de conciliation, présidées par M. Lucien Malouin.

La convention prévoit la diminution de la semaine de travail de 45 heures à 42½ pour la première année et de 42½ à 40 heures pour la deuxième année.

La convention accorde également une augmentation de 7 pour 100 cette année et une autre de 7 pour 100, l'année prochaine; le boni de vie chère prévu dans l'ancienne convention, soit 8 cents l'heure, est incorporé dans le salaire et il est continué sur la base de 1 cent l'heure pour chaque 0.7 d'augmentation de l'indice du coût de la vie à partir de 121.9.

Un congé additionnel est obtenu, de même que le paiement d'une deuxième semaine de vacances après trois années au lieu de cinq.

Les négociateurs de cette convention étaient MM. René Cormier, agent d'affaires de la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier; Wilfrid Griffith, Roger et Roland Proulx.

### PORTNEUF

On nous informe également que le Syndicat National de la Pulpe et du Papier de Portneuf La Noreau vient d'obtenir une

## MONTREAL

A la suite d'élections tenues dernièrement, l'exécutif du Syndicat national des Travailleurs du Linoléum, se compose maintenant comme suit: Léoclide Arpin, président; Thomas Fraser, vice-président; André Bélisle, secrétaire et Gaston Tessier, trésorier; Jean-Paul Fortin, Paul-Emile Marsolais, Clovis Raymond, Albani Labelle et Léo Allaire, directeurs.

Il est à noter que le Syndicat, au cours de son assemblée régulière du 8 octobre, a adopté une résolution pour qu'à l'avenir les assemblées régulières du syndicat aient lieu à tous les trois mois au lieu d'à tous les mois.

# COMMENT M. DIEFENBAKER AMELIORERA-T-IL LES MESURES DE SECURITE SOCIALE?

Les suggestions de la CTCC dans son mémoire au sujet des pensions de vieillesse, des allocations familiales et de l'assurance-santé

Le texte du discours du Trône prononcé mardi dernier par Sa Majesté la reine Elisabeth II, fait allusion d'une façon discrète aux principales mesures que se propose d'apporter le gouvernement Diefenbaker en ce qui a trait à la sécurité sociale.

Une chose est à souligner: c'est que le discours du Trône ne fait aucune mention d'une hausse possible des allocations familiales. Il laisse toutefois entendre que le sort des personnes âgées sera amélioré. Quant à l'assurance-santé, il n'en est pas question.

Voici ce que dit le discours du Trône au sujet de la pension de vieillesse:

"Dans le programme législatif dont vous serez saisis, il convient de mentionner en premier lieu les mesures visant à l'amélioration du sort de nos citoyens âgés. Vous serez donc appelés à augmenter la pension prévue par la loi sur la sécurité de vieillesse et à raccourcir la période de résidence qui ouvre droit à cette pension.

"Il sera également proposé des modifications aux conditions



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement, un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

de l'aide offerte aux gouvernements provinciaux, afin qu'ils puissent porter à un niveau correspondant les prestations à verser en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse, sur les aveugles et sur la loi sur les invalides."

Cela veut dire que le gouvernement fédéral se propose d'augmenter les pensions versées aux personnes âgées de 70 ans et plus en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse ainsi qu'aux personnes âgées de 65 à 70 ans en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse.

La CTCC n'est pas d'accord

Evidemment, il est trop tôt pour se prononcer catégoriquement parce que les textes de lois n'ont pas encore été rendus publics.

Toutefois à la lecture du mémoire que vient de présenter la CTCC au Cabinet fédéral, il est facile d'y déceler des divergences appréciables.

Tandis que le gouvernement Diefenbaker entend encore faire une distinction entre "la sécurité de la vieillesse" pour les personnes âgées de 70 ans et plus et "l'assistance vieillesse" pour les personnes de 65 à 70 ans, la CTCC demande catégoriquement l'abolition des enquêtes sur les moyens de subsistance (means-test) et demande que la pension soit versée à tous les hommes et à toutes femmes à l'âge de 60 ans, sans enquête sur leurs moyens de subsistance. La CTCC suggère que cette pension universelle à 60 ans soit établie à \$80.00 par mois et que le coût soit défrayé par le fédéral et les provinces.

La CTCC demande aussi l'établissement en faveur des salariés d'une assurance contributive en vue d'une pension de retraite de \$80.00 par mois à l'âge de 60 ans pour les hommes et pour les femmes. Les salariés verseraient 40 p. 100 de la pri-

me; les employeurs paieraient la différence nécessaire pour assurer la solvabilité de la caisse tandis que les gouvernements assumeraient les frais d'administration et combleraient les déficits.

Les allocations familiales

En ce qui a trait aux allocations familiales, la CTCC estime que les majorations accordées dans le dernier budget ne paraissent aucunement satisfaisantes. Il est à noter que si les conservateurs ont promis de corriger cette anomalie s'ils étaient élus, le gouvernement a cru bon de garder le silence sur ses intentions véritables.

Quant à la CTCC, elle a formulé ses propres demandes lors de la présentation de son mémoire mardi. Elle estime que pour redonner aux allocations familiales toute la valeur sociale qu'elles avaient au moment de leur établissement, il faudrait porter le taux minimum de l'allocation à \$8.00 et le taux maximum à \$13.00 par enfant. De plus, le versement des allocations familiales devrait se poursuivre tant qu'un enfant demeure aux études.

L'assurance-santé

Le discours du Trône n'a pas fait mention de l'assurance-santé. Il est à présumer toutefois que le gouvernement de M. Diefenbaker ne sabotera pas la législation adoptée à ce sujet par le dernier Parlement et que cette mesure entrera en vigueur à brève échéance.

C'est pourquoi la CTCC souhaite ardemment qu'il soit possible de donner suite à la législation qui permet d'établir un régime d'assurance-santé dans le plus bref délai possible, selon une législation concurrente entre le gouvernement fédéral et les provinces.

## ASSURANCE GROUPE

Plus vite  
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT, UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL

Les services de santé du Québec

437, rue Caron  
Québec

333 est, rue Craig  
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

Le problème de l'habitation et la CTCC

## Elle suggère des prêts directs à un taux d'intérêt nominal

Le discours du Trône ne laisse aucunement percer les intentions du gouvernement de M. Diefenbaker dans le domaine de l'habitation, même si son parti, au cours de la dernière campagne électorale fédérale avait promis de régler ce problème.

Comme nous l'avons démontré dans notre édition du 13 septembre dernier, ce n'est certainement pas le nouveau crédit de \$150,000,000 que le gouvernement Diefenbaker vient de mettre à la disposition de la Société centrale d'Hypothèques et de Logements qui va permettre aux petits et moyens salariés de se construire à meilleur marché.

Dans le mémoire qu'elle présentait mardi au gouvernement, la CTCC a laissé entendre que c'est le coût élevé de l'argent qui est la cause du ralentissement dans la construction et du fait que la très grande partie de la population ne peuvent se construire en se prévalant de la Loi nationale de l'habitation.

### Les résultats de la loi

Samedi dernier, nous recevions la revue Statistique du Logement au Canada publiée par la SCHL qui donne des statistiques sur la construction au pays durant les premiers six mois de 1957.

On y lit entre autres qu'au cours des 7 premiers mois de 1957, le nombre de logements commencés dans les centres de 5,000 âmes et plus a diminué de 25 p. 100 comparativement à la même période l'an dernier. La revue établit encore que le coût moyen des maisons financées en vertu de la Loi s'est élevé à \$14,927 au cours du 2e trimestre.

Un coût aussi élevé est de nature à exclure les petits et moyens salariés de l'application de la loi. Pour ainsi dire, la Loi Nationale ne peut s'appliquer qu'aux gens qui ont un revenu élevé. Ceci explique que depuis plusieurs années les statistiques démontrent que la proportion des gens à petit et moyen revenu à se prévaloir de la Loi diminue constamment.

En 1955, 22 p. 100 des emprunteurs se recrutent parmi les revenus variant de \$3,000 à \$4,000; en 1956, cette proportion avait baissé à 15 p. 100; en 1957, il est tombé à 8.5 p. 100.

Pourtant les gens ne sont guère mieux logés qu'ils n'étaient l'an dernier. Comment se fait-il qu'ils décident tout d'un coup de ne pas construire?

Manque de capitaux? Allez voir un gérant de banque et si vous êtes capable de le convaincre que vous êtes en mesure d'effectuer les versements mensuels requis, il vous prêter l'argent nécessaire

pour la construction d'une maison.

Mais c'est ce qui empêche les petits et moyens salariés: les remboursements mensuels élevés à faire et la difficulté de faire la mise de fonds initiale.

Or quand on calcule les remboursements à effectuer, on se rend compte, par exemple, que pour une maison de \$10,000, y compris le coût du terrain, vous devez rembourser mensuellement \$44.34 si l'intérêt est à 2 p. 100; \$48.57 si l'intérêt est de 3 p. 100 et \$60.04 par mois si l'intérêt est de 5½ p. 100.

Qu'on abaisse le taux de l'intérêt et les emprunteurs seront plus nombreux parce que plus nombreux seront ceux qui seront en mesure d'effectuer les remboursements mensuels.

Mais les banques et les compagnies prêteuses ne consentiront pas à diminuer le taux de l'intérêt pour la construction domiciliaire quand elle peuvent placer leur argent à ce taux ailleurs que dans la construction domiciliaire.

Alors que ces institutions prêteuses gardent leur argent pour le prêter à 5, 6, 7 et 8 p. 100 à ceux qui sont intéressés mais que le gouvernement autorise la SCHL à prêter à un taux d'intérêt moindre à ceux qui veulent se construire.

### Le rôle de l'épargne et du crédit

Nous croyons que l'épargne privée n'a pas à s'investir dans la construction domiciliaire où elle se gèle et se dégrade, mais à s'investir dans des entreprises où elle est active et devient elle-même un régulateur de l'économie.

Mais depuis que l'on recourt, dans l'industrie et le commerce, au financement bancaire, les industries et la production s'enflent démesurément et dépassent les pouvoirs d'achat. Il s'ensuit une production anarchique, désordonnée qui offre l'alternative: guerre ou chômage, destruction au pourriture des biens qui encombrant le marché.

Par contre, le financement bancaire semble tout indiqué pour la construction et l'équipement immobilier profitant à l'ensemble du pays. Dans le domaine de l'habitation, par exemple, il n'y a pas à craindre de surproduire: c'est vraiment la demande qui fixe l'émission, ce sont les besoins en logements qui deviennent les régulateurs du crédit bancaire, de la monnaie scripturale versée par anticipation.

Donc l'Etat serait dans son rôle de prêter, de faire des avances à ceux qui veulent se construire et il pourrait faire ces

avances à un taux nominal, ce qui permettrait aux petits et moyens salariés de se loger convenablement.

Enfin, c'est une autre demande de la CTCC, l'Etat ou la Société centrale d'Hypothèque et de Logements pourrait accorder ces prêts pour des périodes de temps de 15, 20, 25 et même jusqu'à 40 ans, ce qui rendrait encore les remboursements mensuels plus faciles pour les emprunteurs.

## Une question à l'Assurance-chômage

Q. D'après la nouvelle Loi, on tient compte des semaines plutôt que des jours. A supposer une personne qui commence à travailler au milieu de la semaine et cesse de travailler au milieu de la semaine suivante, considérerez-vous qu'elle a travaillé deux semaines en ce qui regarde son droit aux prestations d'assurance-chômage? Par exemple, si une personne a commencé à travailler au milieu de la semaine et a cessé de travailler au milieu de la semaine suivante, compterez-vous cela pour deux semaines, en ce qui concerne ses prestations, ou autrement dit, cette personne perdrait-elle ces deux semaines du fait qu'elle n'a pas commencé à travailler le lundi, c'est-à-dire au début de la semaine?

R. Si une personne travaille, mettons du mercredi au mardi suivant inclusivement, elle doit

MONTREAL

## Fondation d'un nouveau syndicat des Travailleurs de Métal en Feuilles

Le Conseil des Syndicats des Métiers de la Construction de Montréal (C.T.C.C.) nous annonce la formation d'un nouveau Syndicat dans le métier de la Construction sous le nom de "Syndicat des Travailleurs de Métal en Feuilles de Montréal".

A une assemblée tenue

verser deux contributions hebdomadaires, dont le montant sera fondé sur ce qu'elle a reçu dans chacune des deux semaines. Vu que la personne a été sans emploi durant une partie de chacune des deux semaines, elle est considérée en chômage, en ce qui regarde les prestations, durant les deux semaines en question. Le montant de ses prestations dépend de ses gains dans chacune des deux semaines civiles où elle a travaillé.

dernièrement, ce syndicat a procédé à l'élection de ses officiers et le résultat fut le suivant:

Président: Monsieur André Jacques,

Secrétaire - Archiviste: M. Adrien Lessard,

Secrétaire - Trésorier: M. Elie Picard.

Cette campagne d'organisation avait débuté en avril dernier lorsque le confrère Larocque avait été choisi organisateur par le Conseil.

Ce nouveau syndicat tiendra une assemblée par mois et le confrère Larocque est à la disposition de tous les travailleurs dans ce métier qui désirent faire partie de ce nouveau Syndicat.

Sur le réseau français de Radio-Canada

## "La Vie Ouvrière"

M. Gérard Picard à  
"La Vie Ouvrière"  
le 28 octobre

tous les lundis soir  
de 8 h. 30 à 9 h.  
ANIMATEUR:

JEAN-PAUL LEFEBVRE  
COMMENTATEUR:  
PHILIPPE  
VAILLANCOURT

Le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, sera l'invité à l'émission "La Vie Ouvrière", le 28 octobre courant et commentera la législation ouvrière du Québec.

A la National Hosiery de Richmond



Photo prise lors de la signature d'une convention collective de travail par les représentants de l'Association des Employés de la National Hosiery Mills et les directeurs de l'entreprise. On remarque, de gauche à droite, MM. C. L. Spencer, gérant local; Walter Starling, gérant du personnel pour Richmond et Hamilton; Adrien Proulx, président de l'Association; Georges Berwicks, vice-président; à l'arrière, Philip Warden, contremaître du département de la finition; Alex Mushie, surintendant du département du Tricot et Gérard Blais, secrétaire de l'Association. M. Jean-Noël Godin, qui a participé aux négociations au nom de la Fédération du Vêtement, n'apparaît pas sur cette photo. Parmi les principaux avantages obtenus, on signale l'établissement d'un plan de pension; une augmentation générale de 10 p. 100, de nombreux rajustements de salaire ainsi que l'atelier fermé.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

# Canada Needs A Merchant Marine And A National Shipping Policy

Mr. S. Ted Payne, vice-president of the National Metal Trades Federation, presented a five point program for the establishment of a merchant marine and a National Shipping Policy to the federal cabinet, last Tuesday.

The recommendations advanced by the spokesman, as a program for immediate action by the Canadian Government reads as follows:

- (1) That the Government restrict the coastal and inland trade of Canada to vessels registered, built, repaired and maintained in Canada.
- (2) That the Government enact the immediate planning of a Canadian merchant marine and that Canada's inadequate and obsolete merchant marine fleet be replaced by modern fast, refrigerated (where necessary) cargo ships.
- (3) That a national shipping policy be enacted whereby Canadian shipping engaged in foreign trade in and out of Canadian ports be encouraged by subsidies, conditional upon the construction, repair and maintenance, of their ships in Canadian shipyards.
- (4) That the scope of activities of the Canadian Maritime Commission Act be enlarged and amended so as to provide for labour representation on the Commission and to permit that agency to carry out a policy of aid and assistance to Canada's shipping and shipbuilding industries, as carried out by similar Commissions in other maritime nations. Also that the Government call upon the Commission to revise its policy of "abandonment".
- (5) That the Shipbuilding and Shiprepairing industry be brought under the National Labour Code whereby fair minimum national labour standards would be possible.

Mr. Payne said that the 8,000 members of the Marine section of National Metal Trades Federation skilled in various trades required in the building of ships and the art of ships construction are directly concerned with the problems concerning Canada's Shipbuilding on repairing also Canada's coastal shipping trade.

The Marine Section of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. groups approximately 8,000 Quebec Shipyard workers skilled in various trades required in the building of ships and in the art of ship construction; an experience accumulated over a period of many years. They are employed in four Quebec Shipyards: Canadian Vickers Ltd - Montreal, Marine Industries - Sorel and Geo. T. Davie and Davie Shipbuilding - Lauzon, Quebec.

The members of our Federation are directly concerned with the problems concerning Canada's Shipbuilding and repairing also Canada's coastal shipping trade and therefore present the following views to your Government.

Under existing measures set out in the Canada Shipping Act

and the British Commonwealth Merchant Shipping Agreement of 1931, our coastal trade is open to ship built and registered within the Commonwealth; while ships built outside the Commonwealth, but having Commonwealth registry, are subject to a 25 percent ad valorem duty on the market value of the ship before it is allowed to engage in Canadian coastal trade. These measures are supposedly designed to give all Commonwealth built and registered ships an opportunity of coastal trading in every Commonwealth country.

The extent of Canadian built and registered ships engaged in coastal trading in other countries of the Commonwealth is practically non-existent due to a number of economic disadvantages and the situation works out one-sided in favour of the shipping interests of the United Kingdom.

The proposal being advanced by Canadian shipping and shipbuilding interests, that Canadian coastal trade be restricted to vessels built, owned and operated by Canadians under Canadian registry, is in line with similar restrictions found in other maritime nations, such as the United States, France, Japan and Brazil. We are advised that India is presently considering legislation to restrict coastal shipping to ships built and registered in India.

It is significant that Australia, while a part of the Commonwealth Merchant Shipping Agreement of 1931, has enacted legislation insisting that wage paid Commonwealth crew members engaged in coastal trading in Australia be set at the prevailing rate enjoyed by Australian coastal crews. This at least minimizes the disadvantage of unfair competition by other Commonwealth ships paying lower wages.

Recent trends indicate that a number of Canadian industries, which in the past have maintained private fleets to carry industrial products, natural resources or marketable commodities, such as coal, steel, gypsum, pulp, paper, oil, etc. to Canadian centres and abroad, are now disposing of their Canadian flag ships by sale or flag transfer and are constructing ship tonnage abroad or chartering ships outside Canadian registry. These companies are not competing in Canadian or foreign shipping in the general cargo carrying business and are not generally affected by changing business conditions experienced in national or international shipping circles. Their shipping is directly related to their business interests and since they mostly profit by exploiting our natural resources or enjoy an established sales market in different regions of Canada, it is only fair to expect such companies to leave a small portion of their profits here in

maintaining and operating Canadian built and registered vessels.

Many of the Companies which are now having ship tonnage built abroad or who are transferring their vessels to foreign registry are firms which purchased wartime government built tonnage at a fraction of cost and value. Having obtained permission from the Federal Government to sell such tonnage abroad at a profit, and later being granted permission to build replacement tonnage in foreign yards, these companies have openly indicated their disregard for the maintenance of a Canadian coastal or deep-sea fleet, and are thus defeating the whole purpose of the government programme, which involved selling wartime built ships to Canadian companies at subsidized cost in order to form the nucleus of a post-war merchant marine fleet.

Some of these companies are also engaged in shipping their products outside Canada, and thus claim the status of deep-sea shippers. We contend that your Government, while primarily concerned with Canada's coastal shipping should also review the problem of private fleets being built, registered or chartered abroad and yet the main function of these vessels is to transport goods regularly between Canadian ports, or to and from Canada as a carrier for specific Canadian companies.

It is our contention that legislation restricting Canada's coastal trade to Canadian built and registered ships would also assist the development of our deep-sea fleet and Canadian industries servicing maritime needs.

The investment of many millions of dollars by Federal, provincial and civic governments in providing shipping facilities and aids to navigation warrants the fullest possible tax return obtainable by the development of a Canadian owned and operated coastal and deep-sea fleet. Such is not the case under present conditions. Private investment in ship building and repairing also cannot continue to be overlooked in the situation currently found in Canada's coasting regulations.

With regard to the question of subsidies or other general assistance provided to either coastal or deep-sea shipping, it is the position of this union that at all times such subsidies or assistance be conditional upon the shipping interests building and repairing their ships in Canada and operating them under Canadian registry. Where the need can be shown, we favour a policy of government aid to both coastal and deep sea shipping.

The proposal being supported by our Federation that Canada's coastal shipping be restricted to vessels that are Canadian built and operated has been advanced by the Canadian Labour Congress and even other maritime interests. The C.C.C.L. the C.L.C. and the Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association included this view in a brief presented to the Royal Commission on Coasting Trade in

1955. The section of the brief dealing with the need of restricting our coastal shipping to Canadian vessels concludes with the following paragraph, which we are reprinting here for emphasis:

"Based on the experience gained in past years, it can be conclusively stated that unless a modicum of domestic shipbuilding is provided, by the means suggested, to maintain skilled shipyard personnel and upkeep of the yards in post-war years, these facilities will deteriorate in value and efficiency and the carrying out of vital repair-work, economically and expeditiously, will be seriously prejudiced. It should be further noted that engineers for Canadian ships are drawn from men who have served their time in the shipyards. Unless young Canadians are provided with the

means of such training, there will be little incentive to embark upon such a career".

The situation today is unchanged insofar as the prospects of continued healthy shipbuilding and coastal and deep-sea shipping are concerned. Even though legislation is enacted restricting Canada's coastal shipping to Canadian built and registered vessels, the shipbuilding industry will still face many uncertainties but will undoubtedly benefit in a small measure as a result of such legislation. This, however, is not the primary reason why we advocate such restrictions, as it is our contention that it is in the national interest of Canada and in the future development of one of her basic industries — shipping, that the flow of Canada's goods not be dependent on foreign carriers.

## Unemployment Insurance Claims Sharply Up

OTTAWA (CPA) — Initial and renewal claims for unemployment insurance benefits across Canada in July of this year increased 30 per cent to 114,107 from the previous month's 86,419, and advanced 55 per cent over last year's corresponding total of 73,547, according to the

Dominion Bureau of Statistics. At the end of July, 5.3 per cent of those insured had filed claims, as against 3.7 per cent last year. Benefit payments amounted to \$13,799,832 in respect of 685,884 weeks for July 1957, compared with \$7,927,559 and 436,797 weeks in July 1956.

## QUEBEC

### Protestation du Syndicat des Fonctionnaires municipaux

Le Syndicat professionnel des Fonctionnaires municipaux de Québec vient de protester contre la décision prise lors du dernier congrès de la CTCC visant à exclure de la salle du congrès M. René Perron, secrétaire de la Fédération.

La résolution adoptée au cours de l'assemblée régulière du syndicat, le 30 septembre et que vient de nous communiquer son secrétaire, M. R. Roussel, "proteste contre la décision tardive d'expulser le délégué Perron; proteste contre les propos de certains permanents syndicaux lors du débat sur cette question et réaffirme enfin son admiration au secrétaire-trésorier de la Fédération, M. Perron et le félicite pour son attitude courageuse."

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie,  
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom .....

Adresse .....

DECUPER ET POSTER

# CCCL Brief to Federal Cabinet

(Continued from page 8)

specially needed in the case of employees working on a part-time basis for long periods of time.

The C.C.C.L. deems that a new scale of benefits should be determined which would apply to unemployed workers with three or more dependents. Such a scale, made after the pattern of

the present ones, could provide for the following benefits: \$10.00, \$15.00, \$19.00, \$23.00, \$27.00, \$31.00, \$33.00 and \$37.00.

The C.C.C.L. believes that unemployment insurance benefits should be paid to the unemployed as long as they are not able to find suitable employment. Should present dues not be adequate to permit the payment of benefits for the complete dura-

tion of the unemployment period, the C.C.C.L. suggests that a study be made towards establishing a rate of dues that will render such payment possible. Should the new rate be at all reasonable, the C.C.C.L. would favor a solution whereby the cost would be apportioned in equal parts to the workers, the employers and the Government.

## INCOME TAX

For many years now we have witnessed no notable reduction of the income tax of individuals even if the taxes paid, following the expansion of economy and income, have made possible the accumulation of considerable surplus receipts.

In that respect, the C.C.C.L. deems that the authorities should not rely too much on percentage reductions to improve the situation. We believe that the most salient fault of our income system is the low figure of the initial exemptions which are not at all in accordance with economic reality.

The C.C.C.L. therefore believes advisable to ask the Government to increase from \$1,000 to \$1,500 the basic exemptions for unmarried persons, and from \$2,000 to \$3,000 the basic exemption for married persons. Also, the exemption for a child should be \$400 instead of \$150. Even taking into account the amounts of family allowances, the sum of \$150 does not correspond in any way with the expenses necessary for the care and education of a child. Only that part of the annual income of taxpayers which exceeds these amounts can be used for

purchases that are less urgent or necessary.

On a similar point, the C.C.C.L. notes another anomaly in the present income tax system. Under this system, the head of a family where he alone is working finds himself in an inferior position when compared with the family where both husband and wife are working. In other words the first one pays more than the other two combined.

This anomaly, which is explained by the influence of the progressive rate of tax may well be interpreted as a lack of appreciation on the part played by the mother of a family who stays at home and rears her children.

This is why the C.C.C.L. suggests that the Government amend the Income Tax Act so that the family income be considered as being earned in equal parts by both husband and wife and that both make their own returns as if they were unmarried and benefit from the exemptions provided for unmarried persons.

The C.C.C.L. is also of the opinion that workers should be permitted to deduct from their taxable income an amount equivalent to ten percent of the value of the tools they need in the

execution of their work, such a privilege being already granted to business concerns. Following the same principle, transportation expenses to and from work should also be deductible from the taxable income.

The C.C.C.L. also asks that receipts or certificates be no more needed to prove disbursements up to 10 percent of the income for charitable purposes. We also believe that medical expenses, contributions to sickness insurance or accident insurance funds as well as sums paid for unemployment insurance should be deductible from the taxable income.

The C.C.C.L. deems that levies paid to Parity Committees established under the Collective Agreement Act of the province of Quebec should be considered, for all practical purposes as union dues, and consequently be deductible in the same way.

Finally, the C.C.C.L. asks that sums paid by employers or by a pension fund to an employee's beneficiaries, should he die before retirement age should be taxable not under the Income Tax Act but under the Succession Duties Act, it surely being more a capital than an income.

## THE BELL TELEPHONE COMPANY

Some time ago the Bell Telephone Company asked the authorization of raising its service rates. The C.C.C.L. objects to the position of the Company. Moreover, it submits that the Bell Telephone Company is a public utility company having in fact the monopoly of telephone com-

munications.

The C.C.C.L. is of the opinion that, due to its nature, to its absolute necessity and to its privileged situation, this company should cease to be administered and owned exclusively by private individuals. We ask that a special commission be created

which will inquire into the activities, the structure and financing of the Company and thereafter make recommendations, with the public interest in mind, as to the best possible manner in which such a concern should be owned and operated.

## THE RIGHT OF ASSOCIATION

Pursuant to a request of the Canadian Federation of Printing Trades, the C.C.C.L. requests the Government who is responsible for the administration of the Queen's printing shops, to grant

to the employees of the department of the type-setting and the presses the same advantages as those of other departments.

In addition, it asks that certain improvements be granted to this category of employees in

the matter of marginal benefits, and mainly by fixing the salary scales of these employees by taking the average of the salary rates paid in Montreal and Toronto.

## DIPLOMATIC REPRESENTATION AT THE VATICAN

As in the past years, the C.C.C.L. wishes again to ask the Government to establish diplomatic relations with the Vatican. This, we believe, is the sincere wish of the vast majority of the Canadian population. Moreover, it is evident that the growing prestige of Canada in the World requires diplomatic relations between the Holy See and our country.

Other subjects contained in the Memorandum included an amendment to a section of the Criminal Code of Canada, the creation of Canada Day to be proclaimed a holiday with pay for the workers, a distinctive Canadian Flag, the suppression of immoral publications and amendments to the Electoral Act.

## Cost Of Living Still Rising

OTTAWA (CPA) — All ten regional city consumer price indexes were higher between July and August 1957, according to the Dominion Bureau of Statistics, with increases ranging from 0.2 percent in Montreal to 1.1 percent in Halifax. Food indexes rose in all cities. With a base of 1949 = 100, the following table shows changes in retail prices of goods services for each of the ten regional cities:

	July 1957	August 1957
St. John's	109.6	110.5
Halifax	119.3	120.6
Saint John	122.4	123.3
Montreal	122.0	122.2
Ottawa	123.4	124.0
Toronto	125.5	125.9
Winnipeg	120.0	120.7
Saskatoon-Regina	119.3	120.2
Edmonton-Calgary	119.1	119.8
Vancouver	121.7	122.5

The index for St. John's Nfld., is calculated by DBS on the base June 1951 = 100.

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIER MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers Reprise des négociations avec Canadian Vickers

Les pourparlers indiquent quelques progrès

Le comité de négociations de l'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers s'est réuni toute la journée de vendredi dernier avec les représentants de la compagnie. Les pourparlers ont repris samedi matin ainsi que lundi de cette semaine.

Il semble que les parties se sont mises d'accord sur certaines clauses de la convention; d'autre part, l'attitude ambiguë d'un représentant de la compagnie sur le comité de négociations rend la situation un peu confuse.

Les représentants syndicaux ont avisé les négociateurs patronaux que s'il survenait un échec dans les négociations, il serait facile de trouver les responsables.

A la table des négociations, on remarquait MM. Gérard Picard, président général de la CTCC; S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie; Yvon Gaudreault, président du Syndicat, ainsi que les autres membres du comité.

### La semaine de quatre jours

Un industriel éminent doublé d'un expert en électronique, M. Kurt R. Swinton, gérant général de la Thomas Edison of Canada Ltd de Toronto, vient de prédire la semaine de travail de quatre jours pour 1967 à travers le Canada.

Il a fait cette prédiction en annonçant la tenue d'une conférence nationale sur l'éducation qui doit avoir lieu à Toronto, l'an prochain et qui doit réunir des éducateurs, des personnalités publiques, des hommes d'affaires ainsi que des dirigeants syndicaux.

Lester B. Pearson vient de signer sa carte d'union

L'hon. Lester B. Pearson, mi-

nistre des Affaires extérieures dans le gouvernement libéral et qui vient de se mériter le prix Nobel de la paix pour l'année, vient de signer sa carte d'adhésion à un syndicat. Le Guild Reporter, organe de l'American Newspaper Guild, vient d'annoncer en effet que M. Pearson a demandé sa carte de membre comme journaliste. L'on sait que depuis les élections, M. Pearson écrit une chronique régulière dans le Toronto Star.

Cela devrait faire réfléchir certains journalistes qui refusent d'appartenir à un syndicat sous le prétexte que le syndicalisme n'est bon que pour les travailleurs manuels.

## Citizens' Forum — Radio And TV Programs

OTTAWA (CPA) — One of the best discussion programs on both radio and TV is the CBC's production of Citizens' Forum. The TV show is heard on Sundays at 3 p.m., starting October 27th. On radio the program will be heard on Thursdays at 8.30 p.m. EST starting Oct. 31st.

Citizens' Forum is a program where the public shares in, tests and debates the issues of the day, and is a joint project of the CBC and the Canadian Association for Adult Education.

Here is the schedule for the balance of this year:

SUBJECTS	TV	Radio
	Sunday 3 p.m.	Thursday 8.30 p.m.
Atomic Tests: What the Scientists are saying	Oct. 27	Oct. 31
Atomic Tests: The Political Dilemma	Nov. 3	Nov. 7
Weed the Idlers out of High School	Nov. 10	Nov. 14
Make Funerals Less Expensive	Nov. 17	Nov. 21
Keep Politics out of the Pulpit	Nov. 24	Nov. 28
In the News	Dec. 1	Dec. 5
On the Shelf: at what age?	Dec. 8	Dec. 12
What do you want from the Canada Council?	Dec. 15	Dec. 19
More Leisure or More Money	Dec. 22	Dec. 26
In the News	Dec. 29	Jan. 3



## CCCL Brief to Federal Cabinet

# Annual Memorandum Features Demands For Price Arbitration And Means To Curb Inflation

The annual C.C.C.L. memorandum was presented to the Federal Cabinet in Ottawa on Tuesday of this week by Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. union and a delegation of union officials.

The brief which was in two parts included new demands and a resume of previous recommendations made to the late liberal government.

## ARBITRATION OF PRICES

The organized labor movement in the United States opened a new front earlier this year with a measure to protect the interests of the workers when a demand was presented to the United States Government that business "negotiate price increases with public opinion". American union officials made two suggestions with a view of making known to the public that price increases were not caused by salary increases.

But this was not a new policy by any means as since 1949 the C.C.C.L. union brought this problem to the

attention of the Canadian Federal Government in a brief presented on March 23rd of that year.

And since this date in 1949 the C.C.C.L. Union has repeated this demand to the Federal Government in Ottawa.

The union has repeatedly pressed for the formation of a tribunal of investigation to check on price boosting.

This investigation tribunal could be composed of representatives of producers, labor organizations, co-operatives and the government who could be handed all requests for price increases.

The request should furnish the tribunal all information on financial situations, the market for goods, etc.

An arbitration tribunal set up to study requests for price rising could have the power to conduct investigations into the producer's demand to increase his prices. It should be noted at this time that the newly elected conservative government under the leadership of Mr. Diefenbaker has under consideration at the present time proposals for the formation of a commission to conduct an inquest on prices.

Here is a run-down of demands presented to the federal cabinet on Tuesday of this week by the C.C.C.L. delegation:

## INFLATION

stantially slow down economic activities therein at a time when there is still so much to be done to find an adequate solution to the housing problem.

This is why the C.C.C.L. although it appreciates what has already been done decided at its last Congress to ask the Government to reduce the restrictions further in the home construction field and specially to ask the Bank of Canada to lower the rate of interest in respect to mortgage loans.

The C.C.C.L. also wishes to note that ever since the end of the last war inflation has been a constant menace to Canadian workers. Considering this situation we see fit to submit again a suggestion that has been made nearly ten years ago and many times since then.

The C.C.C.L. believes that the formation of a permanent Price Investigation Board would be highly instrumental in protecting the consumer against rising prices. We recommend that the Government set up, on a trial basis at first, an investigation system, which would compel producers, not including farmers and retailers to explain and justify before the Board their reasons and basis for any increase in the prices of goods and services.

The Board would be made up of representatives of government, producers, workers, farmers and consumers. Its recommendations, while not of a mandatory nature, would do much, it seems, to set public opinion against any inflation-creating and unwarranted price increases.

## SOCIAL SECURITY MEASURES

As regards Social Security, Old Age Pensions, Family Allowances and Health Insurance we believe these worthy of attention. It is evident, for instance, that the monthly amount of Old Age Pensions is too low.

The C.C.C.L. is of the opinion that the Pension should be increased to \$80.00 per month. Also the retiring age should be brought down to 60. The cost of the system could be borne as follows: three-fifths paid by the Federal Government and two-

fifths by the Provincial Governments.

In respect to Family Allowances, the increases granted by the last budget are far from satisfactory. This is why the C.C.C.L. deems that, to restore to this measure the full social value it had when it was established, the minimum rate thereof should be increased to \$8.00 and the maximum rate to \$13.00 per month, per child. Also we believe that the payment of Family Allowances should be

kept up as long as the child goes to school. A deep wish of the C.C.C.L. is that it be possible, in the near future, to give effect to the legislation permitting the establishing of a health-insurance plan according to a joint or co-operative Federal and Provincial legislation.

It is our sincere hope that this matter will appear on the agenda of the Federal-Provincial Conference scheduled for the end of next month.

## The Act Respecting Unemployment Insurance

As regards unemployment insurance, we wish to make but a few suggestions which we deem however, to be most important.

First, many categories of workers are still deprived of the benefits of the Act.

Among those not covered are thousands of hospital and home-

employees where unemployment is just as frequent as in other categories of workers. Therefore, we demand the deletion of subsection "d" and "e" of Section 27 of the Act.

Considering the conditions now prevailing, the C.C.C.L. is of the opinion that the maximum

weekly remuneration allowed without affecting unemployment benefits is much too low.

We submit, therefore, that the figures appearing in column 3 of table contained in Section 58 to be increased by 50 percent, more or less. This amendment is

(Continued on page 7)



# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Vickers' Employees Are On The Picket Line

National Union of Canadian Vickers Employees which represents 1,100 workers rejected an offer of 8 cents increase last Monday and decided to establish a picket line at the plant Tuesday morning.

Canadian Vickers Employees in the shipyards are demonstrating their determination to obtain wage parity with similar trades doing "industrial" work at Vickers.

During negotiations which have taken place last week, the Company has offered an additional wage increase of 2 cents. The workers rejected the offer and voted for a real wage parity with similar trades.

Another important aspect of this dispute and which have a far reaching and beneficial effect for all organized labor in Quebec is the outcome of the writ of prohibition obtained by the union contesting the validity of the Quebec Labor Relations Board to decertify a union when it is involved in a so-called illegal strike, meaning to say if such strike or stoppage of work occurs during the life of the agreement or during the course of negotiations, conciliation or arbitration.

### 4-DAY WEEK IN 10 YEARS

A leading industrialist and electronics expert, Kurt R. Swinton of Toronto, general manager of Thomas A. Edison of Canada Limited has predicted that the four-day week will prevail throughout Canada by 1967.

He made the prediction in connection with the announcement of a Canadian conference on education which he is helping to promote.

The parley, slated to take place in Toronto in February 1958 will be attended by educational leaders, public officials, business men and trade unionists from all parts of the country.

With a four-day week coming, Swinton said a foremost question before the conference will be "How can we learn to live with ourselves in this greater period

of leisure?"

### PEARSON HOLDS A UNION CARD

A world known Canadian leader, Lester B. Pearson, is now officially a union member.

The Guild Reporter, publication of the American Newspaper Guild, reports that Pearson has taken out a card in the news-men's union in connection with his duties as a columnist for the Toronto Star.

Pearson, a member of the House of Commons, and a top figure in the Liberal Party is the former Minister of External Affairs and for a year was president of the General Assembly of the United Nations in New York.

He also won the Nobel Peace Award two weeks ago.

Smart people belong to unions!

### CHICOUTIMI

## Construction Workers End 18-Day Strike

Some 500 construction workers who are members of the National Union of Building and Construction Employees C.C.C.L. have ended their 18-day old strike in the Lake St John region.

Terms of the return-to-work were not released officially as Le Travail goes to press but it is understood the workers and the Association of Lake St John-Saguenay Contractors have agreed to resume discussions of basic problems.

Resumption of work followed a lengthy meeting between union and association members.

If the basic points are not settled by November 15 it is understood they will accept an offer of provincial Labor Minister Barrette to mediate in the dispute.

The local C.C.C.L. unions claim that the present wage rate are below those paid construction workers in other parts of the Province of Quebec.